

Namur, le 28 janvier 2022.



**PROVINCE**  
de **NAMUR**

École d'Administration et de Pédagogie

**A Mesdames et Messieurs les Fonctionnaires  
chargés de la Direction des Services et  
Etablissements provinciaux**

Votre correspondant :  
Patricia LAMBOT  
Employée d'administration  
Tél : +32(0)81 775 521  
[patricia.lambot@province.namur.be](mailto:patricia.lambot@province.namur.be)

Copie pour information à :  
– Monsieur le gouverneur  
– Monsieur le directeur général  
– Mesdames et Messieurs les députés provinciaux

Nos réf : FL/FP/ PL/2022 Formation continuée.  
Objet : Organisation de formation(s) Confidentialité & RGPD.

Mesdames, Messieurs,

A partir de mai 2022, l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP) organisera différentes formations à l'accueil du citoyen à l'attention des agents provinciaux.

Les formations s'organiseront selon les modalités suivantes :

<b>FORMATION</b>	<b>GROUPE</b>	<b>NOMBRES D'HEURES</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEU</b>
Confidentialité & RGPD	1	7 heures	Mardi 10 mai 2022	Namur
Confidentialité & RGPD	2	7 heures	Lundi 24 octobre 2022	Namur

Vous trouverez ci-joints le bulletin d'inscription. Les éléments essentiels des formations sont consultables via ce lien : [www.epapnamur.be](http://www.epapnamur.be)

Les premiers inscrits seront les premiers servis (cachet de la poste ou date du mail faisant foi). Lorsque les groupes sont complets, les personnes sont inscrites en liste d'attente. Elles seront contactées prioritairement si une nouvelle formation est proposée.

Dès leur inscription, les agents recevront une confirmation par mail de celle-ci et seront convoqués une dizaine de jours avant le début de la formation.

Nous tenons à attirer votre attention sur le nombre de places limité. Une pré-inscription par téléphone/mail est acceptée pour réserver une place. Néanmoins, il sera important de confirmer en renvoyant le bulletin d'inscription annexé dûment complété jusqu'au 29 avril 2022 par courriel à l'adresse suivante : [patricia.lambot@province.namur.be](mailto:patricia.lambot@province.namur.be)

Par ailleurs, si le nombre de 15 personnes n'est pas atteint (sauf exception), la formation sera reportée ou annulée. Dans ce cas, vous serez prévenus dans les plus brefs délais.

Les formations se dérouleront en tenant compte des mesures sanitaires liées au COVID 19. Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet dans l'onglet actualités.

La participation financière est de 50€ par jour et est prise en charge par la Province (soit 50€/agent).

**Nous vous invitons à porter le contenu de la présente à la connaissance des membres de votre personnel, y compris ceux qui sont momentanément éloignés du service.**

Pour toute question ou information complémentaire, l'équipe de l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie se tient à votre disposition.

Nous vous remercions et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

François LEMAIRE  
Directeur

